

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, qui s'est tenue le 24 mars 2009, a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un dividende de 1.11 € par Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768)
- d'un dividende de 1.11 € par Certificat Coopératif Associé
- d'un intérêt de 4% aux parts sociales.

Ces dividendes et intérêts seront mis en paiement à compter du 24 avril 2009.